

COMMUNE DE CIEZ (Nièvre)

58220

Date de la convocation : 30 Juin 2020

Nombre de conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 11
- votants : 11

SEANCE DU 04 JUILLET 2020

Le 04 Juillet deux mil vingt, à seize heures, le Conseil Municipal de CIEZ, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PRÊTRE, Maire sortant, puis de Monsieur François DENIZOT, Maire nouvellement élu en cours de séance.

Etaient présents : Mesdames Julie EVE, Christine LAMARRE, Mélanie MERLIN, Nadine ROLLET, et Messieurs Guillaume BLANCHARD, François DENIZOT, Sébastien DIETZ, Reynald LEFEBVRE, Patrick MARE, Michel MAROTTE ET Christophe TISSIER.

Aucune absence excusée.

Secrétaire de séance : Madame Mélanie MERLIN.

M. le Maire sortant, Jean-Michel PRETRE, vérifie que le quorum est atteint et ouvre la séance.

➤ Installation du conseil municipal

M. le Maire sortant, Jean-Michel PRETRE, indique que le vote ayant pour objet l'élection du nouveau Maire se réalisera sous la présidence de Madame Christine LAMARRE, en tant qu'élue la plus âgée du conseil municipal.

Par ailleurs, sont nommés Monsieur Sébastien DIETZ en tant que secrétaire de vote et Messieurs Patrick MARE et Christophe TISSIER en tant qu'assesseurs.

➤ Election du Maire à bulletins secrets et à la majorité absolue

Au poste de Maire, 2 candidatures sont déclarées : Messieurs François DENIZOT et Christophe TISSIER.

Après avoir procédé au vote et au dépouillement, Monsieur François DENIZOT est élu Maire de Ciez avec 7 voix, alors que Monsieur Christophe TISSIER a obtenu 4 voix.

En tant que Maire nouvellement élu, Monsieur François DENIZOT préside la suite des votes et de la séance du conseil municipal.

➤ Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints à bulletins secrets et à la majorité absolue

Monsieur le Maire précise que 3 adjoints seront élus, à l'instar du dernier conseil municipal en place.

Au poste de 1^{er} adjoint, 2 candidatures sont déclarées : Madame Christine LAMARRE et Monsieur Christophe TISSIER.

Après avoir procédé au vote et au dépouillement, Madame Christine LAMARRE est élue 1^{ère} adjointe avec 7 voix, alors que Monsieur Christophe TISSIER a obtenu 4 voix.

Au poste de 2^e adjoint, 2 candidatures sont déclarées : Messieurs Sébastien DIETZ et Monsieur Christophe TISSIER.

Après avoir procédé au vote et au dépouillement, Monsieur Sébastien DIETZ est élu 2^e adjoint avec 7 voix, alors que Monsieur Christophe TISSIER a obtenu 4 voix.

Au poste de 3^e adjoint, 2 candidatures sont déclarées : Madame Mélanie MERLIN et Monsieur Christophe TISSIER.

Après avoir procédé au vote et au dépouillement, Madame Mélanie MERLIN est élue 3^e adjointe avec 6 voix, alors que Monsieur Christophe TISSIER a obtenu 5 voix.

➤ Proclamation du tableau officiel

Suite à l'élection du Maire et des 3 adjoints, Monsieur le Maire proclame les résultats et le tableau officiel fixant la composition du nouveau conseil de Ciez.

Par ailleurs, Monsieur le maire procède à une minute de silence, en hommage à Monsieur Lambert BONDON, élu du conseil municipal décédé récemment.

➤ Lecture de la Charte de l'élu local par le maire

Monsieur le Maire procède à la lecture de la Charte de l'élu local.

➤ Délégations de fonctions et de signatures du maire aux adjoints

Monsieur le Maire donne délégation de fonctions et de signatures à ces 3 adjoints pour les actes d'état civil et documents administratifs y afférent.

➤ Fixation des indemnités de fonctions du maire et des adjoints

Monsieur le maire ainsi que ses 3 adjoints décident que leurs indemnités respectives représenteront 50% du montant légal, d'une part parce que ces indemnités sont prélevées sur le budget communal et d'autre part, pour que des personnes habitant sur la commune ou des associations puissent être aidées et encouragées dans leur projet grâce à la part reversée.

En revanche, Monsieur le Maire précise que les conseillers seront indemnisés de leurs déplacements dans le cadre de l'exercice d'une mission au bénéfice de la commune.

➤ Désignation des représentants du conseil au sein des organismes extérieurs

Monsieur procède à la désignation des représentants au sein des organismes extérieurs comme suit, et en sus de lui :

- Madame Julie EVE au SIAEP Puisaye ;
- Messieurs Patrick MARE et Christophe TISSIER au SIEEEN ;
- Monsieur Reynald LEFEBVRE (titulaire), Mesdames Christine LAMARRE et Mélanie MERLIN (suppléantes) au SIRP ;
- Messieurs Guillaume BLANCHARD et Sébastien DIETZ à la carrière de Jussy ;
- Madame Christine LAMARRE au centre social ;
- Messieurs Guillaume BLANCHARD et Christophe TISSIER au COS ;
- Monsieur Patrick MARE à Nièvre Ingenierie ;
- Madame Nadine ROLLET à la commission des élections ;
- Monsieur Sébastien DIETZ au GIP de Bourgogne.

Monsieur le maire indique d'une part, qu'aucune désignation n'aura lieu, en sus de la sienne, pour le SIPS puisque cette instance est vouée à très rapidement disparaître et d'autre part, que les désignations au sein des commissions communales auront lieu lors de la prochaine séance du conseil municipal.

➤ **Commission communale des impôts directs**

Monsieur le Maire désigne les 24 habitants de la commune de Ciez, 12 hommes et 12 femmes, hors élus au conseil municipal, qui seront proposés à l'administration fiscale afin de devenir membre de la commission communale des impôts directs.

➤ **Subvention école - projet 2S2C**

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder la subvention d'un montant de 1210 euros au projet 2S2C, aidant ainsi à la reprise de l'école post-confinement.

➤ **Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité**

Le conseil municipal vote à l'unanimité en faveur de la possibilité de recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

➤ **Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement**

Le conseil municipal vote à l'unanimité en faveur de la possibilité de recruter des agents contractuels de remplacement.

➤ **Affaires diverses**

L'école :

- à ce jour, 24 enfants sont inscrits à la rentrée de septembre 2020 à Ciez et a priori, les 2 postes sont maintenus ;
- à ce jour, aucun élément n'est connu quant aux modalités notamment sanitaires de reprise de l'école dans le cadre du Covid19 ;

La caserne des sapeurs-pompiers de Ciez : la fermeture de la caserne est possible en raison des difficultés liées aux recrutements notamment de jeunes sapeurs-pompiers. Une réunion sera à organiser afin d'étudier le dossier.

Le calendrier du conseil municipal : a priori, le conseil municipal se réunira le vendredi soir.

La connexion internet : le dossier est en cours d'étude au niveau de la communauté de communes et sera suivi attentivement par le Maire.

L'ordre du jour et les affaires diverses étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 18h00.